



Du « nouveau modèle économique de soutien d'étiage » au dispositif d'aide au soutien des débits

24 février 2026

1

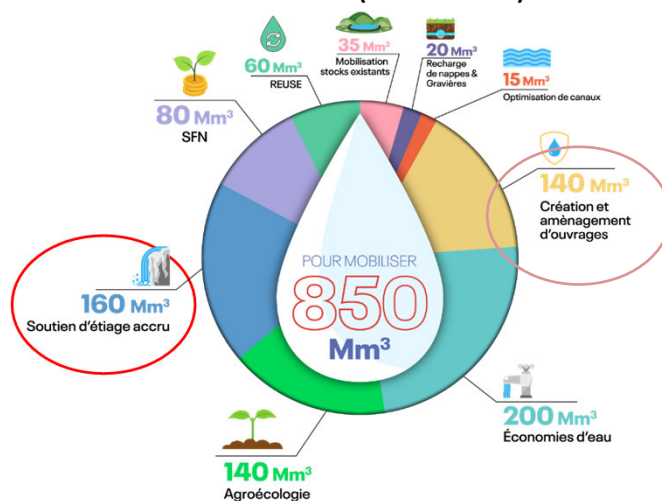
Origines de la démarche « nouveau modèle économique de soutien des débits »

Le mix de solution à l'échelle
Adour-Garonne (horizon 2050)

Issu du plan stratégique pour la gestion quantitative du Bassin Adour-Garonne, le mix de solution vise **+ 850 Mm³ en 2050**

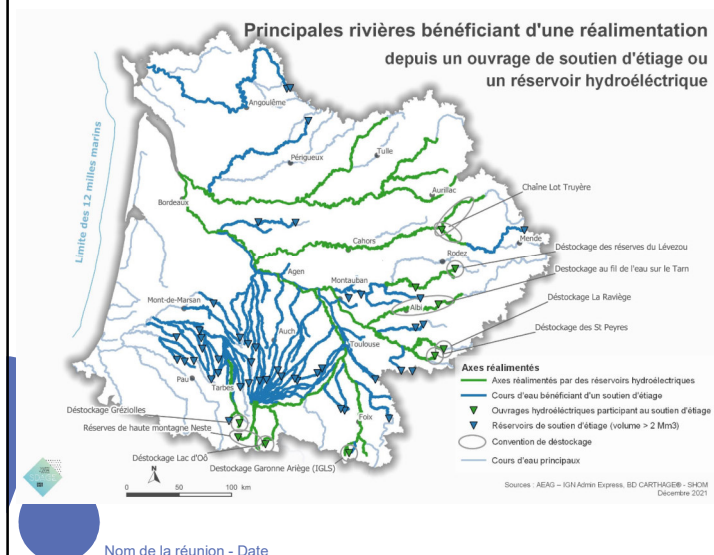
Le soutien des débits accru à partir des retenues hydroélectriques
→ **une action majeure du mix de solutions**

S'ajoute à la création/aménagement d'ouvrages → en partie dédié au soutien des débits



2

Le soutien des débits sur le bassin



- 530 Mm3 mobilisables
- Un « handicap » en termes d'ouvrages structurants
- Un « atout » compte tenu du parc hydroélectrique (2.300 Mm3 de stock), avec contraintes du point de vue technique et gestion
- Des modèles de gestion construits localement et dans le temps

3

L'organisation empirique du SE conduit à des modalités de financement disparates



→ Objectif cohérence / équité entre territoires

4

Cadre de la démarche de « Nouveau Modèle Economique (NME) de soutien des débits »

- 2021 : **Stratégie de gestion quantitative** de retour à l'équilibre du bassin
- 2021 : **le rapport Le Coz**
- 2023 : **premiers principes politiques** débattus en Comité de Bassin du 25 avril 2023 et **une demande d'expérimentation** (principes et objectifs précisés par les Ministères en charge de l'écologie et l'énergie) => Courrier au Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) du 9 juin 2023
- 2023-2024 : **Expérimentation** de deux ans portée par l'Agence avec la DREAL (Garonne, Système Neste) – cadre et motion en CB du 5 décembre 2024
- 2025 : **Délibération** pour le financement du soutien des débits de l'Agence de l'eau – CA du 10 avril 2025

5

5

Etude pour un Nouveau Modèle Economique du soutien des débits (NME)

- ⇒ Etude qui identifie de manière opérationnelle les conditions financières, techniques et juridiques nécessaires pour **sécuriser sur le long terme les financements publics du soutien des débits**
- Flux financier AEAG/EPTB/EDF
 - Financement de la maintenance/renouvellement des infrastructures hydrauliques dédiées
 - Services environnementaux et légitimité des financements publics
 - Equité et solidarité bassin, spécificités territoriales
 - Dimensionnement du P12 2025-2030
 - Visibilité sur les stocks mobilisables pour le futur
 - Renouvellement des concessions hydroélectriques/précontentieux européen
- ⇒ Propose une vision prospective du soutien des débits en 2030 et 2050

6

6

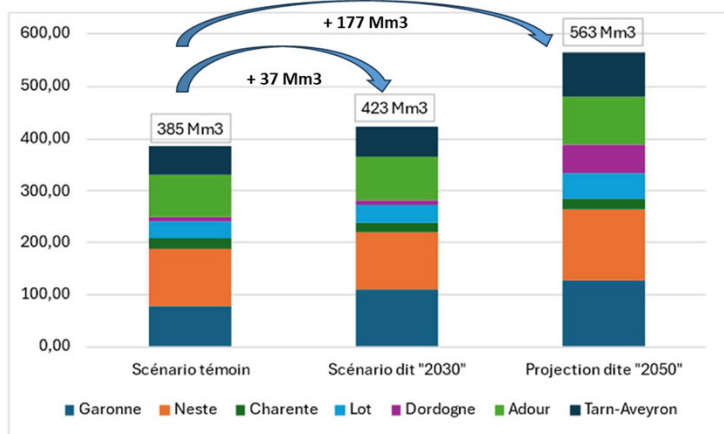
7

- a conforté la cible de « doublement » du stock mobilisable au sein des ouvrages hydroélectriques (160 → 320 Mm³) mais recommandait une descente d'échelle par sous-bassin et un approfondissement technique et juridique

- [illegible]

Figure 2 – Carte des ouvrages pris en compte dans le scénario témoin

Une projection des stocks mobilisables à horizon 2050



Données issues du rapport le Coz affinées par le bureau d'étude en lien avec les membres du COPIL

→ Des hypothèses de travail jugées cohérentes / accessibles

Figure 3 : volumes mobilisables pour le scénario témoin, le scénario « 2030 » et la projection dite « 2050 ».

Les apports de l'étude

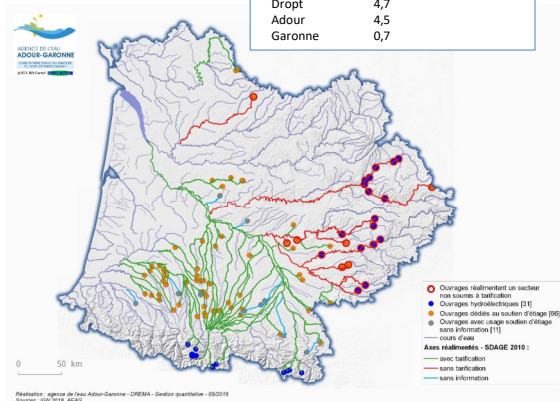
- D'ici 2030, des investissements (aménagement d'ouvrages existants) à hauteur de **69M€** contribuant à **+37 Mm3** de stocks **BAG/actuel** (+28,5 sur hydroélec, +8,5 sur ouvrages dédiés)
D'ici 2050, une évaluation du stock supplémentaire mobilisable : **+177 Mm3 BAG/actuel** (+127 sur hydroélec, +50 sur ouvrages dédiés)
- Une modélisation qui permet d'évaluer la part environnementale du soutien des débits par territoires: **36% sur Charente, 43% sur Neste, 62% sur Garonne (à Portet)**
- Des scénarios contrastés qui illustrent la « nouvelle donne 2050 »
 - ⇒ arbitrages stratégiques à opérer quant à l'affectation de ces stocks (usages/milieu)
 - ⇒ à associer à une réflexion sur les futurs DOE
- Un coût maximal du soutien des débits en forte augmentation d'ici 2050 (25 -> 41 M€/an)
 - ⇒ Impliquera des contributions accrues, publiques et des usagers
 - ⇒ Nécessite des modèles économiques robustes dès aujourd'hui
- Sécurisation juridique du dispositif de SD et des financements induits (yc vers EDF) via :
 - la qualification de SNEIG (service non économique d'intérêt général) en tant que réponse aux objectifs du SDAGE/satisfaction des DOE -> **note DAJ + conventions de mandat**
 - la transposition dans le 12^e programme de l'Agence (maquette à 10M€/an)
 - PPL « hydroélectricité »

Les nouvelles règles de financement du SD

- Condition d'éligibilité:
 - Gestion visant (a minima) un point nodal du SDAGE
 - Respect des Vp/autorisations
 - Tarification + projection sur coût/financement durable pour 2027
 - Gouvernance : gestion/tarification
- Assiette de gestion + mobilisation de stocks:
 - Coût issu d'accords contractuels pour mise à disposition de volumes/débits de soutien des débits
 - Coût d'exploitation et de maintenance/renouvellement des ouvrages dédiés

Tarifs 2025 irrigation (c€/m3):

Charente	1,4
Neste	5,0
Dropt	4,7
Adour	4,5
Garonne	0,7



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EAU
GRAND SUD-OUEST
PRODIGES DU PAYSAN

Nom de la réunion - Date

11

11

Les nouvelles règles de financement du SD

- Taux de 50% sur animation/gestion opérationnelle
- Taux de 20 % sur mobilisation des stocks
Modulation du taux (+ 30%) selon des critères suivants :
 - (+ 10%) **Moyens (pilotage) -> pré-campagne**
 - Stratégie de gestion formalisée annuellement (objectifs/moyens)
 - Bonification modulée au regard des moyens de pilotage mis en œuvre par une connaissance fine des besoins (modélisation, compteurs communicants,...)
 - (+ 10%) **Résultats (performance) -> bilan post-campagne restituant :**
 - Le contexte (hydroclimatique, expression des usages)
 - Les modalités de gestion mises en œuvre et données mobilisées
 - Bonification modulée au regard des indicateurs de performances : non-franchissement du DCR, satisfaction des débits cibles de gestion, efficacité des lâchers, répartition des lâchers sur la période d'étiage.
 - (+ 10%) **Programme de sobriété/préservation de la qualité de l'eau sur territoires bénéficiaires du soutien d'étiage**
 - Articulation avec la feuille de route gestion quantitative portée par l'EPTB, SAGE, PTGE ...
 - Animation et programme d'actions / évolution des pratiques portées par le MO ou acteurs du territoire

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EAU
GRAND SUD-OUEST
PRODIGES DU PAYSAN

12

12

Dossiers engagés en 2025

Sous-bassin	MO	Contrat EDF	Volume mobilisable (Mm3)	Aide (k€)
Lot	SMB Lot	O	33	53
Tarn-Aveyron	IATA, CD81, CD82	O	31	714
Garonne	EP Garonne	O	73,5	2.607
Charente	EPTB Charente, CD16		21	337
Dropt	Epidropt		14,5	424
Adour	I. Adour	O	69,5	1.489
Syst. Neste	R&E		64+48	4.103
Louge-Touch + Hers mort	Réseau31		7	504
TOTAL			362	10.231

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

EAU
GRAND SUD-OUEST
Eau de France

13